

MAIRIE DE GABIAN
Département de l'Hérault

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en raison des dispositions gouvernementales, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - BOUTES F. - DE BARROS C. - FOREZ D. ISARN P. - LAVIT F. - SOULIE C.

Mesdames DEMARAIS C. - GALZY I. - GROUSSET E. - LABROUSSE M. - LOPEZ C. - PAILLÉS S. - ROUSSET A.

Secrétaire de séance : PAILLÉS Séverine

102/2020 - Demande de subvention DETR 2021 - Chemin du Pétrole

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 (DETR) peut être obtenue pour le chemin du Pétrole.

Il précise que le montant des travaux pour cette opération s'élève à la somme de 135 345.50 € HT, soit à la somme de 162 414.60 € TTC.

Il précise aux membres présents que les subventions accordées au titre de la DETR doivent respecter la règle de plafonnement des aides publiques directes à 80 % du mont du montant de la dépense subventionnable.

Le CGCT prévoit un taux minimum de 20 %.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, pris connaissance des documents, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de demander une subvention au titre de la DETR 2021, d'un montant de 54% pour les travaux du chemin du pétrole.



AUTORISE Monsieur le Maire à établir un plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération	135 345.50 € HT
Subvention DETR 2021	73 000.00 € HT
Subvention Département	35 000.00 € HT
Autofinancement Commune	27 345.50 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR 2021 pour les travaux du Chemin du Pétrole,

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - F BOUTES